Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA CHARENTE

CONTRAT DE RURALITÉ DU PAYS RUFFÉCOIS

ACCORD-CADRE

Communauté de Communes Val de Charente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'AIGRE

Pays des jardins RuffecoiS

Communauté de Communes de la Boixe

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS MANSLOIS

Contrat de ruralité pour le territoire du pays Ruffécois

Etabli entre

L'Etat, représenté par le préfet de la Charente, Pierre N'GAHANE

et

Le pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois, représenté par sa présidente, Isabelle AURICOSTE-TONKA

ci-après dénommé le **porteur du contrat** ;

et

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du pays Ruffécois :

La communauté de communes de Val de Charente, représentée par son président, Bernard CHARBONNEAU

La communauté de communes du pays Manslois, représentée par son président, Jean-Pierre DE FALLOIS

La communauté de communes du pays d'Aigre, représentée par sa présidente, Brigitte FOURÉ

La communauté de communes de la Boixe, représentée par son président
Jean-Louis STASIAK

Les trois communautés de communes du pays Manslois, du pays d'Aigre et de la Boixe vont fusionner à compter du 1er janvier 2017 pour constituer la communauté de communes "Cœur de Charente".

L'office de tourisme du pays Ruffécois, représenté par son Président,
Bernard CHARBONNEAU

La Caisse des Dépôts et Consignations, Direction Régionale Nouvelle Aquitaine, représentée par son directeur territorial Charente et Charente-Maritime, Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, représentée par son président, Daniel BRAUD

La Chambre d'Agriculture de la Charente, représentée par son président, Xavier DESOUCHE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente, représentée par sa Présidente, Geneviève BRANGÉ

ci-après dénommés les **partenaires du contrat.**

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre le porteur du contrat et les partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...).

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de la Charente et de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'adhésion du PETR du Pays du Ruffécois au contrat de ruralité s'inscrit pour les élus dans la continuité d'une volonté de prendre en main l'avenir de leur territoire. En effet, les différents outils portés par le PETR, SCoT, LEADER, CLS, office de tourisme intercommunautaire, sont tous développés dans ce même périmètre et mis en cohérence à partir d'une vision partagée des orientations à mettre en œuvre.

La vocation fédératrice et les moyens du contrat de ruralité proposé par l'Etat, que nous remercions de cette aide bienvenue, permettront, nous l'espérons, de mieux accompagner et soutenir les actions nécessaires à l'évolution du pays du Ruffecois. L'important travail d'élaboration du contrat a certainement été l'occasion pour le PETR d'enrichir le diagnostic du territoire reproduit en *Annexe 1,* à partir des informations apportées par l'Etat, de revisiter et de croiser l'ensemble des connaissances, ce qui permettra de développer de nouvelles pistes d'actions. L'association au contrat de partenaires qui sont autant d'acteurs significatifs du territoire témoigne aussi de l'intérêt que rencontre cette démarche.

Enfin, il faut également noter l'excellente collaboration qui s'est établie entre les services de l'Etat et le PETR lors de la préparation et de la rédaction de ce contrat. Le fort investissement des équipes pour le mener à bonne fin doit être souligné et mérite de chaleureux remerciements.

Carte d'identité du pays Ruffécois

Organisation territoriale

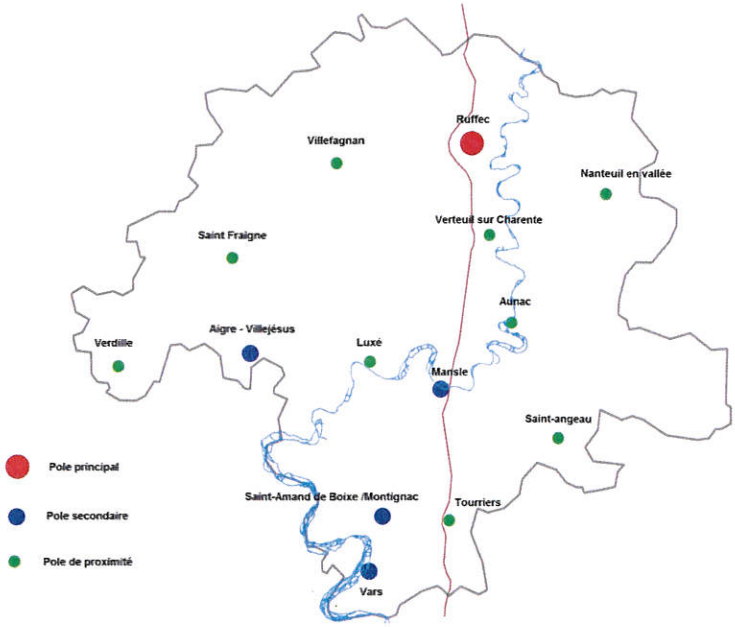

Population : 37.477 habitants

Nombre de communes : 90

4 Communautés de communes en 2016

2 Communautés de Communes en 2017

SOMMAIRE

I - PRESENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE **p. 9**

I.A. Le porteur et les partenaires du contrat de ruralité p. 9

I.B. Le diagnostic du territoire p. 16

I.C. Le projet de territoire du Pays Ruffécois p. 17

I.D. Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité : p. 22

I. D.1. Bilan départemental des principales mesures des CIR p. 22

I. D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat p. 27

I. D.3. Présentation de la stratégie du Département p. 33

I. D.4. Partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations p. 35

II - LE PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS **p. 36**

III. MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT **p. 41**

III.A. La gouvernance p. 41

III.B. L'ingénierie mobilisée p. 41

IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION **p. 42**

V. LA DURÉE DU CONTRAT **p. 42**

VI. LA MODIFICATION DU CONTRAT **p. 42**

VII. LES SIGNATAIRES **p. 43**

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

A. LE PORTEUR ET LES PARTENAIRES DU CONTRAT DE RURALITÉ

➢ Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Ruffécois est issu de la transformation, le 1er janvier 2015, du syndicat mixte du Pays du Ruffécois (qui lui-même avait été créé en 1979) en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Le PETR du Pays du Ruffécois, qui fédère jusqu'au 1er janvier 2017 quatre communautés de communes, s'inscrit ainsi depuis de nombreuses décennies dans une démarche de partenariat et de mutualisation entre les acteurs communaux et intercommunaux du territoire.

Deux compétences ont ainsi été transférées au PETR : « élaboration, suivi et révision du SCoT » et « Accueil et information des visiteurs, promotion touristique du territoire et coordination des interventions des divers acteurs du développement touristique local ».

Les communautés de communes ont aussi confié au Pays :

- le portage du programme européen LEADER (1 502 669€ sur 2014-2020);
- l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre des contrats avec les partenaires financiers du territoire : contrat de cohésion avec le Département (150.000€ sur 2015-2017) et le contrat régional de développement durable avec la Région (CRDD, 1 823 000€ sur 2014-2016, avenant prévu sur 2017) ;
- la gestion et l'organisation des dispositifs d'aides aux entreprises (BRDE, coups de pouce pour le compte de la Région (276 800€ sur 2014-2016) et ADEL TPE 16 pour le compte de l'Etat, du Département et de ses EPCI adhérents (276 000€ sur 2015-2017)) ;
- la coordination, en lien avec l'office de tourisme, de la mise en œuvre de la signalétique culturelle et touristique et de la signalisation directionnelle des sites touristiques ;
- et, en complémentarité avec les communes et communautés de communes, les politiques de mise en valeur du patrimoine néolithique, l'accompagnement des communes pour leurs aménagements de bourg et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics, l'accompagnement du réseau des jardins touristiques, …

L'équipe est de 10 personnes (4 A, 1B, 4C, un contrat aidé). Le budget propre du PETR du Ruffécois pour l'année 2016 est de 1 230 803€, dont 340.000€ pour son propre fonctionnement et 224.112€ de subvention à l'office de tourisme intercommunautaire. Le PETR tire ses ressources de fonctionnement essentiellement des cotisations apportées par les communautés de communes (6.20€ par habitant pour le PETR et 5.98€ par habitant pour l'office de tourisme) mais aussi des subventions qui lui sont attribuées pour l'animation des

différents dispositifs contractuels (LEADER essentiellement dans la mesure où le Conseil Régional n'a pas confirmé la continuité de l'aide à l'ingénierie pour 2017).

La possibilité d'obtenir une subvention pour l'ingénierie coordinatrice du contrat de ruralité s'avère donc essentielle pour ce territoire qui peine à financer l'ingénierie nécessaire pour accomplir l'ensemble des compétences et missions mutualisées par les EPCI à l'échelle du PETR.

- **La communauté de communes de Val de Charente**

La Communauté de Communes Val de Charente a été créée le 1er janvier 2014 par arrêté préfectoral. Elle est née de la fusion de trois anciennes communautés de communes du Pays de Villefagnan, des Trois Vallées et de Ruffec, avec extension à la commune de Villefagnan.

La CC Val de Charente se situe au Nord de la Charente, sur l'axe Paris /Bordeaux, à proximité d'Angoulême (20 mn). Elle regroupe 34 communes et comptabilise 14 423 habitants (population municipale de 2013) pour une superficie de 419,34 Km².

Le conseil communautaire est composé de 52 délégués titulaires et 29 suppléants et le bureau communautaire de 8 Vice-présidents et du Président.

Les compétences exercées par les trois anciennes communautés de communes ont été maintenues dans leur intégralité et élargies à l'ensemble du territoire. Ainsi, la CC Val de Charente exerce la compétence « Développement Economique », qui a été étendue à toutes les Zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales et à l'immobilier d'entreprises de ces zones, depuis 1er juillet 2014. Elle intervient également sur le secteur « Enfance Jeunesse » en offrant aux familles des lieux d'accueil adaptés et sécurisés (multi-accueil, relais d'assistantes maternelles, lieux d'accueil parents/enfants, accueil de loisirs sans hébergements). La compétence scolaire et périscolaire qui était exercée sur le territoire de Ruffec a été élargie à l'ensemble du territoire depuis le 1er septembre 2014. Ainsi, les écoles de Montjean, Courcôme, Nanteuil en Vallée, Verteuil sur Charente, Paizay-Naudouin-Embourie, Villefagnan ont rejoint les écoles de Les Adjots, Barro, Bernac, Bioussac, Condac, La Faye, Ruffec et Taizé-Aizie.

Enfin, la compétence « Patrimoine / Culture » a été validée avec la valorisation patrimoniale du site archéologique d'Embourie et l'intégration, au 1er septembre 2014, de l'équipement La Canopée (médiathèque, théâtre et salle polyvalente). D'autres compétences dans les secteurs « social » et « sport animation » doivent être citées : on évoquera le dispositif d'aide à l'habitat (PIG), les écoles multisports, l'intervention d'éducateurs sportifs sur le temps scolaire, …

Le budget de fonctionnement de la collectivité pour 2016 s'élève à 11 594 533 €. Il regroupe au total 6 budgets (les budgets annexes SPANC, interventions économiques, zone d'activités du Chamdon, petite enfance, écoles/ALSH et le budget principal avec le pôle administratif de la collectivité, le service urbanisme, les services sport animations, tourisme, patrimoine et culture). Les dépenses de personnel représentent 4 489 918 € pour 141 agents représentant 119.90 ETP dont 50% intervient dans le secteur des écoles et de l'ALSH. La fiscalité des ménages et des entreprises représente 5 349 533 € soit 46 % des recettes de fonctionnement.

- **Communauté de Communes Cœur de Charente :**

La Communauté de Communes Cœur de Charente est un EPCI à fiscalité propre (à fiscalité additionnelle), qui verra le jour le 1er janvier 2017. Il est issu de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Aigre, de la Boixe et du Pays Manslois et sera composé de 54 communes pour une population totale de 22 165 habitants.

L'assemblée délibérante sera composée de 74 délégués titulaires et 45 suppléants. La composition du bureau communautaire n'est pas connue à ce jour, puisque l'EPCI verra le jour le 1er janvier 2017.

La Communauté de Communes Cœur de Charente comptera, au 1er janvier 2017, 46 agents dont 21 agents titulaires, 5 agents stagiaires, 20 agents contractuels.

Les compétences de l'EPCI, à compter du 1er janvier 2017 :

- Aménagement de l'espace : Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu (« PLUi ») et carte communale. Service mutualisé d'instruction du droit des sols.
- Développement économique et promotion du tourisme.
- Accueil des Gens du voyage.
- Gestion des déchets.
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie. Politique du logement et du cadre de vie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : complexe sportif du Pays d'Aigre, bibliothèque intercommunale du Pays d'Aigre, piscine communautaire de Mansle, Maison du patrimoine de Tusson, école de motocross de Vouharte, Centre équestre de Montignac s/ Charente.
- Action sociale d'intérêt communautaire : maison de la petite Enfance d'Aigre, de Mansle et de Vars. Accueil de loisirs extra-scolaire à l'échelle communautaire, ludothèque mobile du Pays Manslois.
- Création, aménagement, entretien et gestion d'établissements destinés aux professionnels libéraux de santé : Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Aigre, Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Aunac-sur-Charente, Cabinet médical de Saint-Amant-de-Boixe.
- Assainissement : assainissement non collectif, assainissement collectif d'Aigre, Villejésus et Verdille.
- Création, aménagement, entretien et gestion de sites et équipements touristiques d'intérêt communautaire : Baignade du Portal à Vars et site de Puymerle à Aussac-Vadalle, Plan d'eau des Gours et site des Petits Essards à Fouqueure.
- Valorisation touristique et promotion de la Charente, des rivières et plans d'eau.
- Création, entretien et signalétique des circuits de randonnée.
- Construction, entretien et fonctionnement de la gendarmerie de Mansle.
- Contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours.

- **L'Office de tourisme du Pays du Ruffécois**

L'Office de tourisme du Pays du Ruffécois est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial créé en juin 2014 par le PETR du Pays Ruffécois pour assurer les missions d'accueil et d'information des visiteurs, de promotion touristique et de coordination des interventions des acteurs œuvrant pour le développement touristique local.

Il est géré par un comité de direction composé de 14 membres élus issus des délégués du PETR et représentant les Communautés de communes du territoire, et de 10 membres socioprofessionnels élus par leurs pairs pour représenter 4 filières touristiques (hébergements, restauration et terroir, sites de visite et activités de loisirs, associations). Le Président est Bernard CHARBONNEAU, Vice-président en charge de l'Attractivité au PETR et le Vice-président est Roland VILNEAU, viticulteur.

L'équipe technique de l'Office de tourisme comprend 8 personnes (5,53 ETP) : 4 conseillères en séjour, 1 chargée de communication, 1 agent d'entretien, 1 agent comptable et 1 directrice. 4 salariées sont en Contrat à Durée Indéterminée dépendant de la Convention Collective Nationale des organismes de tourisme, 2 salariées sont en Contrat à Durée Déterminée de droit public, 1 salariée est en détachement et 1 agent de la Fonction Publique Territoriale est mis à disposition de l'Office de tourisme.

Pour l'année 2016, le budget de l'Office de tourisme était de 401.377 € pour la partie fonctionnement et de 64.054 € pour la section des investissements. 56 % des recettes de l'Office de tourisme proviennent d'une subvention versée par le PETR dans le cadre d'une convention cadre triennale et d'une convention d'objectifs annuelle qui définit les actions à mettre en place. Jusqu'en 2016, l'Office de tourisme percevait également une aide de la Région et du Département dans le cadre de conventions d'objectifs et d'actions.

- **La Caisse des Dépôts et Consignation**

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique de France. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire.

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- l'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- la gestion du financement des dispositifs Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)
- la gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente**

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente est un établissement public dirigé par des chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services, élus pour 5 ans. Elle est rattachée à la CCI Régionale Nouvelle Aquitaine.

Elle est constituée d'une Assemblée Générale, d'un Bureau, de trois commissions réglementées et de commissions thématiques. Elle représente 14 420 ressortissants (5 263 commerces, 3 218 industries, 5 942 services). Ses effectifs se composent de 185 collaborateurs (ETP), auxquels il faut ajouter 180 intervenants professionnels. Son budget est de 19 M€ dont 14 M€ consacrés à la formation.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Charente participe au développement économique des entreprises et des territoires, au travers de ses missions principales :

- Représenter les entreprises auprès des pouvoirs publics, traduire leurs besoins, exprimer leurs avis.
- Informer les chefs d'entreprises sur leur environnement, centraliser des données et documentations économiques.
- Conseiller les responsables d'entreprises dans leurs différents domaines d'activités (nouvelles technologies, ressources humaines, environnement, développement, commerce international...).
- Former les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs actuels et futurs (formation professionnelle continue, formation par alternance...).
- Informer les collectivités sur les enjeux de leur territoire et les accompagner dans leurs choix stratégiques de développement économique.
- Participer à l'aménagement du territoire en fonction des besoins des entreprises et en concertation avec les acteurs du développement économique local

- **La Chambre d'Agriculture de la Charente**

Les Chambres d'Agriculture sont des établissements publics (article L.510-1 du code rural) sous la tutelle de l'Etat, administrés par des élus représentant l'activité agricole, les groupements professionnels agricoles et les propriétaires fonciers.

Les Chambres d'agriculture sont investies de trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi
- Assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales

Une assemblée d'élus qui représente le monde agricole et rural

Présidée par M. Xavier DESOUCHE, la Chambre d'Agriculture de la Charente compte 46 élus (mandat de 6 ans). Au même titre que les Chambres de Commerce et d'Industrie ou les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, les Chambres d'Agriculture sont des organismes consulaires. La composition, les orientations politiques, le budget et les compétences de la Chambre d'Agriculture de la Charente sont décrites dans l'*Annexe 2* du présent document.

- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente**

La chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'artisanat. Elle assure, pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'immatriculation des entreprises et de représentation auprès des pouvoirs publics. Son organisation et ses axes de projets sont présentés dans l'*Annexe 3* du présent document.

La chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public administratif dont l'autorité est exercée par un Président, assisté d'un bureau constitué d'artisans élus par leurs pairs. Elle est placée sous la tutelle du Préfet.

Les attributions principales de la chambre des métiers et de l'artisanat sont de défendre et promouvoir l'artisanat, tenir le répertoire des métiers, assurer le rôle de Centre de Formalité des Entreprises (CFE), , contribuer à l'expansion du secteur des métiers (création reprise de développement), participer à la prévention et au traitement des difficultés des entreprises, participer au développement de la formation professionnelle.

Elle joue un rôle déterminant dans la diffusion de l'information juridique, fiscale, sociale et économique nécessaire à l'entreprise artisanale.

La CMA 16 assure, dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a développé des moyens techniques de qualité pour mettre en œuvre ses missions dans le cadre de services aux entreprises et aux territoires dans une logique de synergie.

B. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire présentant le contexte socio-économique global, les principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire figure dans *l'annexe 1* du présent contrat.

Ce document fait la synthèse des atouts et faiblesses du Pays pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
- La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
- L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…) ;
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
- La transition écologique et énergétique (démarches TEPCV et éco quartier notamment) ;
- La cohésion sociale.

C. LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DU RUFFÉCOIS

Les territoires ruraux possèdent des caractéristiques singulières, en termes de distance géographique, d'activités économiques, et de démographie, qui demandent la mise en œuvre d'outils et de moyens adaptés afin de pouvoir répondre aux besoins de la population locale mais aussi afin de préparer l'avenir. Ce qui fait leur force, c'est la capacité de tous les acteurs de ces territoires à travailler ensemble pour développer des projets innovants en mobilisant les ressources locales.

Le périmètre du PETR du pays du Ruffécois englobe un espace essentiellement rural dont l'organisation territoriale repose, d'une part, sur le maillage régulier de nombreux petits bourgs encore dotés de services rayonnant sur leurs espaces de proximité et, d'autre part, sur la polarisation des activités économiques générée par la traversée parallèle du nord au sud de trois grandes infrastructures nationales, la nationale 10, la ligne SNCF Paris Bordeaux et la Ligne à grande vitesse. De plus, le fleuve Charente qui traverse en diagonale tout le pays Ruffécois lui offre une ressource d'espaces naturels de très grande qualité pour développer les activités de loisirs et de tourisme.

Le projet de territoire du PETR du pays du Ruffécois prend appui sur ces trois propriétés particulières pour développer une démarche agissant à plusieurs échelles en associant des actions à l'échelle communale ou communautaire et des actions à l'échelle de tout le territoire. En effet les élus sont convaincus que seule la synergie des petits et des grands projets partenaires d'une dynamique commune pourra permettre de conserver au mieux la vitalité des territoires ruraux.

Compte tenu de sa situation démographique actuelle, l'objectif majeur du projet de territoire est d'assurer l'accroissement d'une population active suffisante sur toute son étendue. Pour cela, l'objectif des élus est de garantir et développer une bonne qualité de vie en tout point du territoire et pour tous les aspects de la vie quotidienne.
Le projet développe ainsi le principe d'un travail simultané sur la pérennité des services à tous les niveaux, sur le développement d'une économie locale et non délocalisable génératrice d'emplois en mobilisant d'une part les possibilités propres au territoire et d'autre part le potentiel offert par les grandes infrastructures qui le traversent et enfin sur la mise en valeur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement préservé.

Le contrat de Ruralité, possibilité offerte par l'Etat, va permettre aux acteurs du territoire de trouver un accompagnement financier nécessaire à la mise en œuvre de ces actions à toutes les échelles.

1. Garantir et développer l'accès aux services publics et marchands et aux soins

La présence de commerces et services apparaît comme une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants des zones rurales, pour attirer de nouvelles populations (résidents, touristes) et pour faire émerger de nouvelles activités économiques (maintien des emplois, attraction d'entreprises).

Les diagnostics menés sur le territoire en matière de services de santé comme de services publics et marchands mettent en évidence un enjeu fort concernant leur pérennité à court ou moyen terme, notamment dans les franges est et ouest du territoire.

Les acteurs locaux et les institutions doivent donc porter une attention particulière à leur maintien pour garantir leur accès à la population locale, d'autant plus que celle-ci se caractérise par sa forte proportion de population âgée (taux de retraités supérieur à 37%) et précaire (taux de pauvreté de plus de 21% ; revenu fiscal médian de 16 450€ ; taux de population couverte par au moins un minima social : 11%) et présente donc de fortes difficultés en matière de mobilité.

Par ailleurs, les attentes des populations ayant évolué ces dernières années, un cadre de vie de qualité et un moindre coût du bâti et du foncier ne suffisent plus pour attirer des néoruraux qui exigent une offre de qualité en matière de services et d'équipements de loisirs. Celle-ci est donc essentielle pour l'attractivité du territoire auprès de nouvelles populations.

Le **soutien de la démographie médicale** est un enjeu majeur du territoire. Les élus ont ainsi choisi depuis quelques années d'accompagner l'évolution des conditions d'exercice des professionnels de santé, notamment dans le cadre de la constitution d'équipes de soins primaires et des communautés professionnelles de territoires, par la création de pôles, centres et maisons de santé pluridisciplinaires. Le développement de ce type de structures doit se poursuivre pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Un **accès facilité aux services pour la population du territoire quel que soit son lieu de résidence** dans un objectif de garantir l'égal accès de tous aux services au public est un enjeu majeur partagé entre les acteurs du territoire, l'Etat et le Département, notamment dans le cadre du schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité des services au public. Il se traduira notamment par la création de maisons de service au public et le développement de la Gestion Relation citoyen (GRC).

Il se double d'un enjeu de maintien d'un bon niveau d'accès aux commerces et services marchands. Ceux-ci occupent une place essentielle dans l'économie locale et participent à l'animation et à la qualité de vie de la population locale ainsi qu'à l'attractivité du territoire sur le plan touristique. Leur fragilité économique justifie un accompagnement public pour en améliorer les conditions de transmission, de reprise et de création.

Enfin, **l'amélioration des conditions de vie et d'accueil des familles ainsi que le maintien et l'amélioration de l'accès aux loisirs** apparaissent comme essentiels pour garantir la qualité de la vie sur le territoire et en accroitre l'attractivité. Le diagnostic a ainsi mis en évidence la nécessité de développer et améliorer les structures d'accueil des enfants quel que soit leur âge ainsi que les équipements sportifs et culturels.

2. Revitaliser les bourgs centre, points d'appui du maillage territorial du Ruffécois

Le diagnostic de l'organisation territoriale réalisé pour le SCoT met en évidence une organisation multipolaire, avec trois niveaux de polarité :

- Un pôle principal : Ruffec - La commune de Ruffec concentre 10% de la population du PETR du Pays Ruffécois ainsi que 30% de son emploi. En outre, on observe un bon équipement en services de base. Ruffec est le pôle principal du PETR et génère une attractivité importante sur les territoires environnants, notamment le sud Deux-Sèvres (Sauzé-Vaussais) et le sud Vienne (Civray).
- 4 pôles secondaires : Mansle ; Aigre/Villejésus ; Saint-Amant-De- Boixe /Montignac ; Vars. Mansle est le deuxième pôle principal du territoire, de par la présence de nombreux emplois et services de base. Néanmoins, la population est deux fois moins importante qu'à Ruffec. On identifie 3 autres pôles secondaires qui rayonnent sur le territoire, de par leur population et leur niveau de services et d'emplois : Aigre/Villejésus ; Saint-Amant-De-Boixe/Montignac et Vars.
- Pôles de proximité : Villefagnan, Nanteuil-en-Vallée, Aunac, Verdille, Saint-Fraigne, Tourriers, Saint-Angeau, Verteuil-sur-Charente et Luxé.

Ces pôles de proximité sont essentiels pour l'accès aux services publics et marchands sur le territoire car ils permettent à des populations souvent peu mobiles et situées sur des zones éloignées des pôles principaux d'accéder aux services de base de la vie quotidienne.

On observe un développement contrasté de ces communes selon leur situation géographique sur le territoire. Les communes du sud du territoire se développent à un rythme soutenu (taux de croissance annuel moyen supérieur à 2% par an, voire ponctuellement à 3% par an). En revanche, les communes situées en majorité sur la zone Nord-Est / Nord-Ouest (Aigre, Tusson, Verteuil-sur-Charente) et les communes « urbaines » de Ruffec, Villefagnan, Aigre et Mansle voient leur population stagner voire décroître de manière importante et l'on constate de forts phénomènes de vacance de logements en centre-bourg et de déprise commerciale.

Le maintien du maillage du territoire par ces différents pôles est cependant essentiel pour l'accès aux services publics et marchands car ils permettent l'accès aux services de base à une distance jugée raisonnable et efficace par les habitants.

L'un des enjeux majeurs du territoire est donc de **renforcer l'attractivité des bourgs-centres** qui maillent le territoire en développant des projets permettant aux ménages de réinvestir les centres-bourgs avec pour objectif de **lutter contre de développement de la vacance de logements**.

L'afflux de populations nouvelles en centre-bourg permettra aussi de **lutter contre la déprise commerciale en centre-bourg** en confortant les commerces et services présents. Cet objectif nécessitera aussi la mise en œuvre d'études afin d'avoir une meilleure connaissance de cette problématique et des dispositifs d'accompagnement de leur transmission, reprise ou création.

3. Développer l'attractivité du territoire

Le Pays Ruffécois est un territoire rural dont l'environnement social et naturel a subi les évolutions des modes de vie et des pratiques agricoles. Le vieillissement de la population, la diminution de l'offre d'emploi et des services ne contribuent pas à y entretenir une bonne dynamique économique. Le territoire est attractif du fait de la qualité de son cadre de vie. Il est aussi riche en ressources naturelles, patrimoniales et humaines qui sont cependant mal ou insuffisamment mobilisées.

Il faut par ailleurs noter que les services essentiels à l'intégration de ce territoire rural dans l'économie actuelle, notamment le déploiement de la téléphonie mobile et d'un bon niveau de desserte en matière d'internet et de transports, sont insuffisamment déployés et entravent son développement économique. Ces handicaps sont d'autant plus difficiles à résorber qu'ils dépendent de centres de décision extérieurs au territoire.

Le travail mené dans le cadre du SCoT a cependant permis de mener un premier diagnostic en matière de développement économique et de réunir dans le cadre d'une réflexion commune l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Il en résulte un projet de développement économique qui s'articule autour de 3 enjeux :

- **Créer les conditions favorables à l'accueil de nouvelles entreprises** : le constat des difficultés de développement des zones d'activités du territoire depuis leur création met en évidence que la mise à disposition d'un foncier moins cher que dans les agglomérations voisines et une situation géographique privilégiée du fait de la desserte routière et ferroviaire ne suffisent pas à attirer de nouvelles entreprises. Les élus ont ainsi pris conscience de la nécessité de rendre les zones d'activités du territoire plus lisibles et qualitatives et souhaitent donc acquérir une meilleure connaissance des critères de choix des entreprises pour leur installation sur un territoire ainsi que leurs attentes en matière de services afin de pouvoir en envisager la restructuration et le développement.
- **Développer des filières économiques pour mettre en valeur les ressources locales** : le diagnostic mené dans le cadre de l'élaboration du SCoT a mis en exergue, d'une part, la dépendance du territoire vis-à-vis de centres de décision extérieurs, notamment pour les entreprises les plus fournisseuses d'emplois et, d'autre part, la faible valorisation des productions locales. Les élus souhaitent donc améliorer leurs connaissances sur les potentialités du territoire afin de pouvoir saisir l'opportunité d'un développement économique basé sur ses propres richesses.
- **Attirer de nouvelles clientèles touristiques** : le développement touristique du territoire nécessite la mise en œuvre de deux conditions préalables, la mise en valeur des richesses du territoire pour permettre leur mise en tourisme, d'une part, et d'autre part, l'amélioration des conditions d'accueil des touristes. La création en 2014 de l'office de tourisme intercommunautaire à l'échelle du PETR devrait permettre la structuration et la professionnalisation des acteurs du tourisme du territoire, préalables indispensables à la mise en œuvre de ces deux objectifs.

4. Faciliter les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

L'amélioration des conditions de mobilité de la population locale et notamment la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'automobile individuelle constitue un enjeu central en milieu rural, que ce soit dans un objectif de transition écologique ou dans un objectif « d'accès plus égalitaire aux droits fondamentaux, les droits au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, à la santé ».

La faible densité et la situation géographique du territoire du Ruffécois induisent des déplacements longs qui sont, en grande majorité, tributaires de la voiture particulière du fait

de la trop faible offre de transports en commun, de leur inadéquation en matière d'horaires et d'itinéraires et surtout de la déconnexion totale entre les différents types de transports.
Une partie de la population du territoire se voit ainsi fragilisée voire précarisée, en raison de faibles moyens de mobilité individuelle (soit par manque de moyens financiers ou d'aptitudes et compétences nécessaires au déplacement).

L'amélioration de la mobilité globale sur le territoire constitue donc un enjeu majeur pour les élus du territoire qui souhaiteraient notamment être en mesure de négocier avec les Autorités Organisatrices de Transport qui gèrent les transports existants sur le territoire pour obtenir leur maintien, amélioration et meilleure interconnexion.

Les élus ont aussi pour objectifs d'améliorer les conditions d'accès aux solutions de transport en commun existantes (signalisation, stationnement, garage à vélo, aires de co-voiturage, bornes électriques, ...) et de permettre le développement de solutions alternatives par le soutien du transport à la demande, l'aménagement de cheminements doux vers les commerces et services des centres-bourg et l'acquisition de véhicules à mettre à disposition de la population.

5. Garantir la transition écologique et énergétique

En matière d'environnement, les territoires ruraux comme celui du Pays Ruffécois sont par définition fragiles. Le développement économique y est fondamental en termes d'emploi et de création de richesses. Toutefois, ce développement est consommateur de terres agricoles et impose des contraintes fortes sur les ressources naturelles et la biodiversité.

Transport, industrie, artisanat, commerce, agriculture, espaces publics et résidentiels génèrent des pollutions dans l'air et les milieux. La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, des consommations en ressources (eau, gaz, énergies fossiles, électricité) et de la pollution des milieux est un défi reconnu par tous dans tous les secteurs.

La transition écologique s'amorce depuis plusieurs années sur le territoire par des initiatives mises en place à différentes échelles. L'un des enjeux majeurs pour le territoire dans les années à venir sera de **garantir le maintien et la restauration de la trame verte et bleue** avec pour objectif de recréer sur le territoire des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ainsi les mesures réglementaires qui vont être proposées dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT auront pour objectif de diminuer la fragmentation de cette trame qui est une des principales causes d'érosion de la biodiversité. Les élus souhaitent aussi en favoriser la restauration en incitant la réalisation de travaux de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

La mise en œuvre de la transition énergétique du territoire par les acteurs publics se heurte aujourd'hui à la méconnaissance du profil énergétique du Pays Ruffécois (consommations, productions d'énergies, ressources, ...). Le PETR est ainsi dans l'attente de la restitution (fin 2016) d'une étude de l'AREC (Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat) qui avait pour objectif de faire un diagnostic énergétique complet à l'échelle du territoire et de préciser ses besoins dans le domaine. Cette étude permettra notamment de mieux cerner les enjeux et opportunités en matière de **développement des énergies renouvelables**. Les élus s'interrogent notamment sur l'opportunité de développer les filières photovoltaïque, méthanisation et bois-énergie.

L'amélioration de la maîtrise de l'énergie constitue aussi un enjeu important sur notre territoire et les élus ont souhaité que le PETR engage en 2016 une action de formation des élus et agents communaux avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) pour les accompagner dans les travaux d'amélioration de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments et l'éclairage publics. 15 communes sont ainsi engagées dans cette expérimentation. Cette action doit être poursuivie et développée. Les élus s'interrogent aussi sur l'opportunité de développer des éco-quartiers (éco-hameaux) et souhaitent accompagner le développement des plans climat air énergie territoriaux.

6. Maintenir une cohésion sociale actuellement fragile

Les caractéristiques de la population du Ruffécois sont sa forte proportion de population âgée (taux de retraités supérieur à 37%) et précaire (taux de pauvreté de plus de 21% ; revenu fiscal médian de 16 450€ ; taux de chômage qui dépasse les 13% ; taux de population couverte par au moins un minima social : 11%).

Ce constat a amené les élus à développer un double enjeu **d'amélioration de la prise en compte du vieillissement et de la précarité de la population** qui se traduit par des objectifs d'amélioration des conditions d'accueil des populations en perte d'autonomie et des populations en difficulté par la création d'hébergements d'urgence, d'habitat refuge, aires d'accueils et de terrains familiaux.

D. ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

D.1 Le bilan départemental des principales mesures des CIR :

Le tableau de bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (CIR) est présenté dans la déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental :

VOIR DOCUMENTS A3 CI-APRES

Tableau de suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités des 13 mars et 14 septembre 2015 - Suivi départemental

Préfecture de La Charente – *Maj 10/11/16*

Priorité	Thématique	**Mesure du CIR** de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	**Objectifs nationaux à atteindre**	**Indicateur de suivi**	**Calendrier annoncé**	**Responsable du suivi dans le département**(Nom, Service, mel)	**Etat d'avancement initial**(début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département fin 2015	**Etat d'avancement** dans le département en mars 2016	**point de situation au 5 juillet 2016**	**point de situation au 15 septembre 2016**	**point de situation au 10 novembre 2016**
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	C. BABIN ARS-DD16-POLE-TERRITORIAL-OUEST-SUD@ars.sante.fr	9	9	9 maisons de santé ; 7 PSP dont 2 en fonctionnement	9 maisons de santé ; 7 PSP dont 2 en fonctionnement	9 MSP, 7 PSP dont 2 en fonctionnement ; en projet : MSP à Jarnac, PSP à Aigre et Mansle-Luxé	9 MSP, 8 PSP dont 2 en fonctionnement. Le projet d'Aigre a été validé et labellisé par le comité régional. En projet : Jarnac, Mansle-Luxé, Dignac, Ars.
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	Responsable régional E. WEBER ars-alpc-dosa-gfps-sap@ars.sante.fr	52 CESP ex Région Poitou-Charentes 0 PTMA ex Région Poitou-Charentes	71 CESP ex Région Poitou-Charentes 0 PTMA ex Région Poitou-Charentes	71 CESP Ex Région Poitou-Charentes 0 PTMA Ex Région Poitou-Charentes	71 CESP Ex Région Poitou-Charentes 0 PTMA Ex Région Poitou-Charentes	170 CESP en région ALPC dont 71 en ex Poitou-Charentes ; 15 CESP sont installés : 11 en région ALPC (0 en Charente) et 4 hors région 1 CESP doit s'installer en Octobre 2016 à la Rochefoucauld et 9 autres CESP envisagent à terme de s'installer en Charente PTMA : Aucun PTMA (Praticien territorial de médecine ambulatoire) dans la région ALPC à ce jour. Action envisagée pour la Charente => contact avec le conseil départemental de l'ordre des médecins pour repérer les candidats	170 CESP en région ALPC dont 71 en ex Poitou-Charentes ; 15 CESP sont installés : 11 en région ALPC (0 en Charente) et 4 hors région Le CESP qui devait s'installer en octobre 2016 à La Rochefoucauld s'est installé en tant que medecin adjoint et non en tant que medecin libéral. 9 autres CESP envisagent à terme de s'installer en Charente PTMA : Aucun PTMA (Praticien territorial de médecine ambulatoire) dans la région ALPC à ce jour. Action envisagée pour la Charente => contact avec le conseil départemental de l'ordre des médecins et CPAM pour repérer les candidats
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	C. BABIN ARS-DD16-POLE-TERRITORIAL-OUEST-SUD@ars.sante.fr	2	2	3	3	3 MSP beneficiaires : => MSP d'AUNAC (Pôle santé d'Aunac Bords de Charente), => MSP de RUELLE (Val de Touvre) =>MSP de Segonzac	3 MSP beneficiaires : => MSP d'AUNAC (Pôle santé d'Aunac Bords de Charente), => MSP de RUELLE (Val de Touvre) =>MSP de Segonzac + 1 en cours d'examen MSP de St Angeau
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgence en 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	C. BABIN ARS-DD16-POLE-TERRITORIAL-OUEST-SUD@ars.sante.fr	0	0	0	0	35 MCS (medecin correspondant SAMU) en région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (APLC) dont 14 ex Poitou-Charentes (0 MCS en Charente) Objectif fixé 5 MCS pour le département de la Charente. L'ARS lancera une concertation avec les établissements de santé concernès, le SAMU, les gènèralistes de l'ordre du medecins en octobre 2016	Pas de Changement ; réunion fin novembre 2016
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	M.Jean-Paul Mosnier, Sous-préfet de Confo	5 RSP	2 MSAP ; 4 RSP	2 MSAP ; 4 RSP	2 MSAP ; 4 RSP	15 MSAP ouvertes au total à fin 2016 dont 10 en bureaux de poste et 5 en collectivités	15 MSAP ouvertes au total à fin 2016 dont 10 en bureaux de poste et 5 en collectivités. 2 projets collectivités : Vars et Roullet St Estèphe + 2 centres sociaux Ruffec et Mansle

Priorité	Thématique	**Mesure du CIR** de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	**Objectifs nationaux à atteindre**	**Indicateur de suivi**	**Calendrier annoncé**	**Responsable du suivi dans le département**(Nom, Service, mel)	**Etat d'avancement initial**(début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département fin 2015	**Etat d'avancement** dans le département en mars 2016	**point de situation au 5 juillet 2016**	**point de situation au 15 septembre 2016**	**point de situation au 10 novembre 2016**
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	M. Bonvarlet , IEN adjoint au DASEN, philip	0	Une école connectée, deux collèges connectés	3ème appel à projet avec retour des candidatures au 17 juin 2016	3ème appel à projet avec retour des candidatures au 17 juin 2016	Toutes les écoles du département bénéficient d'une connection Internet soit terrestre, soit satellitaire, qui fournit un débit variable selon leur localisation. 2 projets de haut débit dans les écoles de Soyaux et Montmoreau	Pas de Changement
		Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	M. Prinsaud, IEN de la circonscription de C	0	0	Signature du « protocole ruralité » pour la période 2016-2018 (22 mars 2016)	Signature du « protocole ruralité » pour la période 2016-2018 (22 mars 2016)	2 nouvelles communes regroupées en RPI sont entrées dans le protocole ruralité en septembre 2016. 24 communes du departement sont concernèes par l'application du protocole ruralitè	Pas de Changement
		Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	M. Faret, Chargé de mission réforme des r	86 (100%)	86 (100%)	86 (100%)	86 (100%)	La répartition des PEDT est la suivante: - 59 PEDT communaux (59 communes) - 16 PEDT intercommunaux (44 communes) - 11 PEDT communautaires (137 communes)	Pas de Changement
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	CD 16 : Mmes Nathalie GALLOUX ; Françoise GUICHOUX DRAC : Gwenaelle DUBOST ou Sylvie DUVIGNEAU (site de Poitiers)	2 conventions territoriales pour le développement de l'éducation artistique et culturelle signées en 2015 avec les EPCI CDC 4 B et vallée de l'Echelle. 1 CTL (contrat territoire lecture) signé entre DRAC et CD 16	2 CTEAC + 1 CTL	2 nouvelles conventions (CTEAC) en cours : CDC Val de Charente et Grand Angoulême	4 CTEAC dont 2 en cours de finalisation + 1 CTL	id. + un projet artistique territorial en construction dans le confolentais, avec convention triennale prévue sur 3 ans.	idem
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plates-formes de mobilité	nbre de plates-formes opérationnelles / cofinancées		DDT : M.Luc VIART ; luc.viart@charente.go	pas d'initiative	pas d'évolution	situation identique à 2015 (évolution possible à l'issue du diagnostic accessibilité des services en Charente)	situation identique à 2015 (évolution possible à l'issue du diagnostic accessibilité des services en Charente)	situation identique à 2015 (évolution possible à l'issue du diagnostic accessibilité des services en Charente)	Pas de Changement
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017	DREAL : Mme BERTHOME christine.berth	0	0	0	172 points de charges sont prèvus et 86 bornes installèes	Le SDEG 16 a pris en charge ce dossier. Le projet de schéma prévoit :86 bornes soit 172 points de charge	Pas de Changement

Priorité	Thématique	**Mesure du CIR** de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	**Objectifs nationaux à atteindre**	**Indicateur de suivi**	**Calendrier annoncé**	**Responsable du suivi dans le département**(Nom, Service, mel)	**Etat d'avancement initial**(début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département fin 2015	**Etat d'avancement** dans le département en mars 2016	**point de situation au 5 juillet 2016**	**point de situation au 15 septembre 2016**	**point de situation au 10 novembre 2016**
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	DDT : M.Luc VIART ; luc.viart@charente.go	Dossier de demande d'aide au titre du FSN déposé par le Département de la Charente.	Présentation du dossier de demande d'aide du FSN devant la COMOP en octobre 2015.	Transmission du dossier de demande d'aide du FSN à la CESAR pour présentation en avril 2016.	Transmission du dossier de demande d'aide du FSN à la CESAR pour présentation en avril 2016.	Attente de validation définitive du dossier de demande d'aide par l'agence du numériique	CD 16 a voté un syndicat mixte ouvert : Charente numérique et va porter le réseau numérique. Ce SMO adhèrera à la SPL Aquitaine
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	DDT : M.Luc VIART ; luc.viart@charente.go	Toutes les communes non couvertes identifiées en 2003 et 2008 sont couvertes par au moins un opérateur.	2 communes charentaises sont rajoutées à la liste des communes non couvertes par arrêté ministériel du 05/11/2015	Situation identique.	2 communes charentaises non couvertes vont être èquipées d'antenne de telephonie mobile.	2 communes charentaises non couvertes vont être èquipées d'antenne de telephonie mobile.	Campagne de meures complémentaire en novembre pour évaluer la couverture en téléphonie mobile (2G) sur les communes de Hiesse, Magnac-Lavallette-Villars,Parzac, Saint Félix,Saint Groux.
	UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	DRAAF et DDT relais DDT : Stéphane NUQ	Aucun	1 GIEE signé en mars 2015 au salon de l'agriculture (GIEE de l'association Entente Viticulteur Eleveur)	Situation identique officiellement, un second GIEE en cours de validation (Coopérative de Mansle)	Situation identique officiellement, un second GIEE en cours de validation (Coopérative de Mansle)	Situation identique officiellement, un second GIEE en cours de validation (Coopérative de Mansle)	Pas de Changement
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	DRAAF et DDT relais DDT : Stéphane NUQ : stephane.nuq@charente.gouv.fr	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	aucun
	DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	NC	0	0	0	0	6 pôles touristiques qui n'ont pas fait l'objet de contrat SPOTT	Pas de Changement
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	Maryse TOUZET (Service Urbanisme Habitat Logement) maryse.touzet@charente.gouv.fr	Dans le cadre du PIG départemental Habiter Mieux (2012-2015) : 1 317 logements ont été traités sur la période considérée.	Le PIG départemental s'est achevé en juin 2015. Il a été reconduit pour une période de 3 ans (2015-2018) avec un objectif de 1 000 logements aidés.	Le PIG départemental s'est achevé en juin 2015. Il a été reconduit pour une période de 3 ans (2015-2018) avec un objectif de 1 000 logements aidés.	Le PIG départemental s'est achevé en juin 2015. Il a été reconduit pour une période de 3 ans (2015-2018) avec un objectif de 1 000 logements aidés.	Le PIG départemental s'est achevé en juin 2015. Il a été reconduit pour une période de 3 ans (2015-2018) avec un objectif de 1 000 logements aidés.	Pas de Changement
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	DDT : M.Luc VIART ; luc.viart@charente.go	Quatre territoires candidats à l'AAP (CA du Grand Angoulême, Pays Horte et Tardoire, CdC du Grand Cognac, Commune de Confolens)	3 territoires labellisés TEPCV par signature de conventions (le 04/05/2015, le 12/10/2105, le 16/12/2015). Le 4ème territoire (Confolens) n'a pas donné suite à sa candidature.	Situation identique. 2 territoires (CdC du Grand Cognac et CA Grand Angoulême) ont déposé une demande d'avenant à la convention (en attente de signature par la Ministre de l'environnement).	3 territoires sont labellisés : Grand Angoulême, Pays d'Horte et Tardoire et la CDC du Grand Cognac	3 territoires sont labellisés : Grand Angoulême (avenant signé), Pays d'Horte et Tardoire (avenant en cours d'élaboration) et la CDC du Grand Cognac (avenant signé)	3 territoires sont labellisés : Grand Angoulême (avenant signé), Pays d'Horte et Tardoire (avenant signé) et la CDC du Grand Cognac (avenant signé) Action animation des territoires en cours de préparation.
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	M.Bernard MOUSNIER, prefecture 16 bern		9 au niveau régional	Recueil des données départementales en cours	2 méthaniseurs en fonctionnement en Charente : un à La Chapelle et un soutenu par la fillière Cognac. Un projet Terréal à Roumazières-Loubert est en cours d'élaboration	2 méthaniseurs en fonctionnement en Charente : un à La Chapelle et un soutenu par la fillière Cognac. Un projet Terréal à Roumazières-Loubert est en cours d'élaboration	Pas de Changement
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	M.Christophe GUILLERIT, Mme Sylvaine R	NC mesure en cours d'expérimentation dans 3 départements : Lozère, Ariège et Nièvre	0	0	0	0	Pas de Changement
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/porteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	NC	0	0	0	0	0	Pas de Changement
	LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation conmmerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr.-15	M.Pascal CHAUSSEE, UD DIRECCTE 16		0	0	0	2contrats de revitalisation ont été signés :- Vindelle pour la modernisation d'un commerce - Taponnat pour une boulangerie	2contrats de revitalisation ont été signés :- Vindelle pour la modernisation d'un commerce - Taponnat pour une boulangerie	Pas de Changement

Priorité	Thématique	**Mesure du CIR** de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	**Objectifs nationaux à atteindre**	**Indicateur de suivi**	**Calendrier annoncé**	**Responsable du suivi dans le département**(Nom, Service, mel)	**Etat d'avancement initial**(début 2015) dans le département	Etat d'avancement dans le département fin 2015	**Etat d'avancement** dans le département en mars 2016	**point de situation au 5 juillet 2016**	**point de situation au 15 septembre 2016**	**point de situation au 10 novembre 2016**
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires	VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016	NC	NC mesure en cours d'expérimentation dans les territoires suivants : -Métropole de Lyon et Aurillac ; - Métropole de Brest et Centre-Ouest Bretagne ; - Métropole de Toulouse et Massif des Pyrénées ; - Communauté urbaine de Le Creusot-Monceau les Mines et PNR du Morvan	0	0	0	0	Pas de Changement
Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Amina DELMOTTE, Prefecture DCLPE			Montant enveloppe 2 FSIL Charente : 1 613 111 € (pour mémoire montant enveloppe 1 : 2 683 745 €)**PROGRAMMATION EN COURS**	Montant enveloppe 2 FSIL Charente : 1 613 111 € (pour mémoire montant enveloppe 1 : 2 683 745 €)	Enveloppe 1 et 2 engagées à 100 %	Pas de Changement
			Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Amina DELMOTTE, Prefecture DCLPE		DETR 2015 AE engagé : 7 739 093 €	Programmation DETR 2016 en cours	Programmation DETR 2016 en cours	Enveloppe 2016 : 7 696 205 € ; engagé : 7 606 205 €	Pas de Changement

D.2. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire du pays Ruffécois, illustrée par des actions portées par les services en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité :

a. L'Etat agit pour le développement du territoire du pays Ruffécois -

De manière transversale, l'Etat est le garant de l'équilibre et de l'aménagement durable des territoires, à ce titre il participe au développement local du Ruffécois en accompagnant financièrement les projets portés par les élus locaux. Les 6 thématiques du contrat de ruralité : la cohésion sociale, l'accès aux services publics et marchands et aux soins, la revitalisation des bourgs centres, l'attractivité du territoire, les mobilités locales et l'accessibilité au territoire et la transition écologique et énergétique, sont concernées par ces aides financières.

Pour illustrer cela, **durant l'année 2016, près de 2.4 millions d'euros ont été attribués aux collectivités territoriales du pays Ruffécois** au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), du Fonds de Soutien à l'Initiative Locale (FSIL) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Accompagner le développement local, c'est également faire le lien avec d'autres sources de financement. A ce titre, la DDT a instruit les projets pour le programme européen LEADER, c'est ainsi 1 099 557,55 € sur le programme 2007-2013 qui ont permis la réalisation de plus de 100 projets sur le Ruffécois. 1 502 669 € ont à nouveau été attribués à ce territoire pour la période 2014-2020 et la DDT continue son action d'accompagnement.

En termes d'aménagement du territoire et dans le cadre d'un projet qui fédère l'ensemble des communes du pays Ruffécois, la préfecture avec l'aide des services de l'Etat, accompagne les collectivités du pays dans l'élaboration du premier contrat de ruralité en Charente. Ce nouveau dispositif contractuel est placé sous la direction du sous-préfet de Confolens, référent ruralité, la direction départementale des territoires de la Charente pilote le dispositif en apportant une aide technique (outils diagnostics, profil environnemental et cartographie) et administrative (information des élus, réponse aux questions financières et d'organisation, suivi de l'élaboration du contrat) au pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Ruffécois.

L'Etat accompagne la transition écologique en instruisant les dossiers de 5 parcs éoliens sur le territoire de la communauté de communes du Val de Charente et de 4 parcs sur le territoire de la future communauté de communes Cœur de Charente, mais aussi les dossiers des 5 installations photovoltaïques sur bâtiments dans la communauté de communes du Ruffécois et des 4 installations photovoltaïques de la CdC Cœur de Charente. Cet accompagnement vers une énergie décarbonée et renouvelable concerne également la création d'une **unité de méthanisation** sur la commune de La Chapelle et de deux centrales hydro-électriques sur les communes de Villognon et de La Chapelle, dans la CdC Cœur de Charente. La DDT est aussi aux côtés des élus depuis l'année 2012 pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT du pays Ruffécois) dont certains enjeux concourent à la protection de la biodiversité, notamment à travers la réduction des pollutions par les nitrates et produits phytosanitaires, la gestion patrimoniale de l'eau souterraine et superficielle (quantitative en période d'étiage), la préservation des ressources en eau potable, la reconquête de la fonctionnalité des cours d'eau et la valorisation des zones humides. Par ailleurs, dans le cadre d'un contrat "Re sources" signé en juillet 2014 et basé sur les captages prioritaires d'eau potable sur le territoire du pays Ruffécois, la DDT de la Charente apporte son expertise technique et mène un travail de

sensibilisation auprès des syndicats d'eau afin de favoriser la reconquête de la qualité des eaux souterraines et superficielles.

L'Etat accompagne la compétitivité et la création des emplois de demain en soutenant les filières économiques emblématiques de la région.

La DDT de la Charente soutient et accompagne le secteur agricole : en 2015, le service de l'économie agricole et rurale de la DDT a aidé 809 exploitants à réaliser leur déclaration dans le cadre des aides accordées par la Politique Agricole Commune (PAC), ces exploitations représentant une surface totale de plus de 68.000 hectares et le montant des aides découplées perçues par les agriculteurs dépassent les 16 millions d'euros.

Dans le secteur sanitaire et social, afin de faire face au vieillissement de la population qui entraîne dans le Ruffécois des besoins particuliers dans les domaines de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des services d'aide à domicile, la DIRECCTE a récemment mobilisé des moyens au travers d'un "contrat aidé structure apprenante - CASA" afin de pérenniser des emplois dans le secteur sanitaire et social du Nord-Charente. L'objectif de cette action est de préparer des salariés pour pallier aux difficultés de recrutement en prévoyant les besoins (remplacement maladie, départ en retraite, agrandissement...) dans ce secteur d'activité. Les 8 contrats en cours dans le Ruffécois, permettent la rencontre d'employeurs engagés sur le plan de l'insertion professionnelle, repérés par Pôle emploi et Ohé Prométhée, et de salariés motivés par l'apprentissage et la formation. Les services de l'emploi complètent cette action par un appui à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences dont l'objectif est d'amener les futurs employeurs à formaliser l'intégration de cette préoccupation dans l'emploi des futurs salariés.

b. L'Etat est le garant de la cohésion sociale donnant les mêmes chances à tous.

Son action permet à tous de se loger dignement, c'est l'un des objectifs du Projet d'Intérêt Général labellisé "Habiter mieux" a permis entre 2012 et 2016 le financement de 199 dossiers en rénovation énergétique dont 12 en sortie d'indignité. Sur le territoire du pays Ruffécois, le montant total des subventions versées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) s'élève à 1.513.768€ et 557.810€ du fonds d'aide à la rénovation thermique, permettant de lutter notamment contre la précarité énergétique. Le nombre de dossiers agréés est notamment élevé sur les communautés de communes de Val de Charente et du Pays Manslois. Cette politique est importante car si l'on considère les données du parc privé potentiellement indigne, le pays du Ruffecois a un taux de logements indignes, présentant notamment un risque d'exposition au saturnisme, de près de 14 % quand la moyenne départementale s'élève à 6,1 %.

L'Etat assure la protection des publics vulnérables. La DDCSPP à travers le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées aide financièrement, pour un montant de plus de 13.000 €, le CCAS de Ruffec qui gère 3 logements d'urgence, Emmaüs Ruffec pour 1 logement d'urgence et l'AFUS 16, gestionnaire du 115, pour la halte de nuit à Ruffec. Il est à noter que le taux d'occupation de ces capacités d'hébergement est de 100%.

Il favorise l'engagement citoyen et promeut les valeurs de la République. Pour illustrer cela, en lien avec les services de l'Education Nationale dans le département, la CDC Val de

Charente a initié un **parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC)** permettant un engagement des écoles dans des actions artistiques et culturelles pour favoriser l'égal accès de tous les élèves du territoire à l'art et au patrimoine. Chacun pourra ainsi acquérir les connaissances et les compétences indispensables à l'élaboration d'une culture personnelle. Ce PEAC vise également à mettre en cohérence les différents temps éducatifs. C'est la raison pour laquelle l'Education nationale accompagne ce projet en réservant des temps de formation aux enseignants pour qu'ils intègrent efficacement dans leurs enseignements les rencontres, les pratiques et les connaissances culturelles qui y ont été définies. Dans le cadre des politiques pour l'enfance et la jeunesse du territoire, le **projet éducatif de territoire (PEDT)** est un dispositif de l'Etat créé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, qui porte principalement sur l'organisation des actions éducatives périscolaires en direction des enfants d'âge maternel et élémentaire. Le PEDT peut également comprendre des axes de développement sur d'autres temps (extra-scolaire), d'autres tranches d'âges (adolescents, jeunes adultes...) et des thématiques connexes (éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement, information jeunesse...). Au total **7** PEDT couvrent l'ensemble du pays du Ruffécois. Sur l'intégralité du pays Ruffécois, l'offre d'accueil de l'enfance couvre de manière équilibrée le territoire, avec parfois des équipements récents (Aigre) ou en projet (Vars).

A noter dans le domaine de la cohésion sociale, une expérimentation qui va être menée sur Val de Charente sur le **développement du pouvoir d'agir citoyen**. En effet, le centre socioculturel La Chrysalide a été retenu, en tant que structure en zone de revitalisation rurale dans le cadre d'un projet de "Fabrique des possibles" porté par la fédération départementale des centres sociaux et co-financé par la DDCSPP de la Charente. Cela consistera à aller au-devant des habitants qui ne fréquentent pas habituellement la structure et plus globalement les institutions, pour les amener collectivement à formuler des besoins, à identifier des priorités, et à s'engager eux-mêmes dans leur résolution. Cette expérimentation vise notamment à renouveler les pratiques d'intervention sociale et à sortir des logiques de services et de prestations en s'appuyant sur des dynamiques citoyennes plus autonomes.

L'Etat accompagne le retour à l'emploi des publics les plus fragiles sur le Ruffécois, dans le cadre d'un accompagnement global proposé par Pôle emploi, un travail en partenariat avec le Conseil Départemental en direction des publics les plus en difficultés est en place depuis novembre 2014. Il consiste en un accompagnement coordonné sur l'emploi et les problématiques périphériques des demandeurs pour une prise en charge globale de la situation. Sur le secteur, déjà plus de 100 personnes ont intégré cet accompagnement global dont près de 30% ont retrouvé un emploi ou une formation à l'issue. Par ailleurs, la Mission Locale de Ruffec initie des actions sur le territoire du pays Ruffécois dont certaines avec l'aide financière de l'Etat (CIVIS) en les relayant par le biais de ses permanences d'Aigre, de Mansle, de St-Amant-de-Boixe et de Villefagnan. Afin d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, **"la bourse au permis"** a aidé en 2011, sept jeunes du Ruffécois à obtenir leur code (100% de réussite) puis 4 d'entre eux à obtenir leur permis de conduire dans les 6 mois suivants. Enfin, Ohé Prométhée - Cap Emploi accompagne des personnes handicapées au travers de permanences réalisées sur Ruffec et Mansle. La structure développe des actions collectives portant sur la remobilisation des personnes en situation d'échec et sur la reconversion professionnelle afin de les aider à définir un nouveau projet professionnel. En 2016, la structure suit 89 dossiers actifs sur le territoire.

Les services de l'Etat agissent sur les leviers de l'inclusion sociale, au regard des caractéristiques socio-culturelles du territoire et de leur impact sur le parcours scolaire des

élèves du pays Ruffécois, et en dépit d'une baisse de la population scolaire, des arbitrages favorables aux écoles de ce territoire ont été rendus par le directeur académique de la Charente depuis 2013. Dans le cadre d'un **protocole ruralité** signé en préfecture avec 28 communes du territoire le 22 mars 2016, l'action des services de l'Education Nationale se traduit par la dotation d'un dispositif **"plus de maîtres que de classes"** facilitant la prise en charge des élèves en difficulté, la labellisation d'une classe maternelle en dispositif **"scolarisation des moins de trois ans"** favorisant un accueil adapté des très jeunes enfants, la mise en place de 5 dispositifs **"Ulis-école"** pour développer l'inclusion des élèves en situation de handicap et le maintien d'emplois pour garantir une offre éducative dans l'hyper-ruralité. Ces mesures accompagnent les efforts des élus dans leur volonté de maintenir, en le faisant évoluer, le réseau des écoles au bénéfice de la réussite des élèves.

L'Etat assure la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2015, sous l'impulsion de la Préfecture et de la déléguée aux droits des femmes, un réseau de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été mis en place sur le territoire du Ruffécois. Son objectif est de faciliter la dénonciation des faits de violences au sein du couple, d'améliorer la prise en charge des victimes et faciliter l'accès à leurs droits. Dans ce cadre, une plaquette d'information a été réalisée et diffusée sur le territoire. Ce réseau regroupant des professionnels pluridisciplinaires impliqués dans la lutte contre les violences au sein du couple (forces de l'ordre, travailleurs sociaux ou médico-sociaux de différentes institutions, associations, médecin urgentiste référent violences faites aux femmes, etc) a permis de faire connaître et d'optimiser l'utilisation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des plans interministériels triennaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et d'améliorer le partenariat local afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins et situations repérés localement. Les acteurs engagés dans ce réseau ont été formés à la détection, à l'accueil, à l'information et à l'orientation des victimes pour permettre leur prise en charge par les structures spécialisées. Tous les ans, sont organisées des actions de sensibilisation / débat à destination du grand public sur le Ruffécois. Ces manifestations permettent d'intensifier la communication locale autour de cette problématique et des dispositifs existants en Charente afin d'aider les victimes à libérer la parole. Par ailleurs, des rencontres en faveur du développement de l'entrepreneuriat féminin sur les territoires ruraux sont organisées ponctuellement par la Délégation aux Droits des Femmes. Une réunion réalisée à la Mairie de Mansle a permis de mobiliser les partenaires impliqués dans l'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise sur l'entreprenariat des femmes et les informer sur les dispositifs mis en place par l'Etat. Avec le **Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF)**, l'État encourage celles qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, en facilitant leur accès à un prêt bancaire pour réaliser leur projet.

c. L'Etat contribue à l'attractivité du territoire -

L'Etat contribue à rendre le territoire Ruffécois plus attractif en agissant pour que les services publics essentiels soient plus proches des usagers. Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet et le Président du Conseil Départemental ont initié une démarche de réalisation d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-piloté par la DDT et les services du Conseil Départemental. Les services engagés dans ce travail depuis l'année 2016 poursuivent deux objectifs :

c.1. Réaliser un diagnostic croisant les besoins et l'offre de service en identifiant les déficits existants en matière d'accès aux services essentiels sur le territoire départemental et les zones les plus concernées puis, sur la base du recueil des besoins, d'analyser, à l'échelle du département, l'adéquation entre besoins et offre de services afin d'identifier les écarts existants.

c.2. Définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services en identifiant, à partir de ces écarts, les facteurs clés du maintien ou de l'amélioration de leur accessibilité à déployer dans le cadre du schéma. Ces facteurs d'amélioration devant être déclinés et précisés dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans. C'est ce plan d'action qui constituera le cœur du futur Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Sur la base du diagnostic réalisé en 2016, le plan d'actions pluriannuel qui sera dévoilé mi-2017 permettra la territorialisation de ces actions qui ont vocation à nourrir en projets le contrat de territoire du pays Ruffécois. Ce schéma intègre notamment les actions décrites ci-après et déjà engagées sur le territoire :

Les services de l'Etat participent à la réduction des fractures territoriales avec l'ouverture de Maisons de Service Au Public (MSAP). Dans un souci de proximité avec le territoire, les partenaires ont su répondre présents récemment pour l'ouverture des MSAP de Villefagnan et d'Aigre.

Autre exemple, en zone rurale, le manque de mobilité des demandeurs d'emploi est un frein dans leur retour à l'emploi. Le Pôle emploi de Ruffec, dans le cadre d'un appui à la mobilité, s'efforce à travailler sur ce sujet en rapprochant les formations des demandeurs d'emploi, en attribuant des aides à la mobilité mais également en contribuant financièrement par le biais de subvention à de nouveaux projets comme la mise en place d'une auto-école solidaire.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat local de santé et du pacte "Territoire santé", l'ARS favorise depuis 2012 le regroupement des professionnels de santé au sein de maisons de santé pluridisciplinaires. En 2016, une maison de santé a été labellisé à Aunac-sur-Charente, elle regroupe trois médecins et les deux kinésithérapeutes locaux et peut accueillir des permanences de professionnels extérieurs à la commune: infirmiers, sage-femme, orthophoniste, psychologue, diététicienne. Elle reçoit dès 2016 une aide financière au titre du règlement d'arbitrage. Par ailleurs, la commune de Saint-Angeau a été destinataire d'une aide du FSIL de 155.000€ (30% de subvention) pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire et la commune de Vars a reçu pour le même objet une subvention de plus de 100.000€ en provenance du FNADT. Les maisons et centres de santé renforcent l'attractivité de ce territoire rural en favorisant le travail en équipe des professionnels concernés, améliorent la qualité des soins et favorise l'installation de jeunes médecins.

L'Etat agit pour l'avenir en développant sur le territoire des formations adaptées. Pôle emploi propose des formations au plus près du territoire : dès que l'agence de Ruffec identifie des besoins de recrutement important de la part d'employeur, il met en place des formations délocalisées sur le secteur. C'est encore le cas cette fin d'année 2016 avec la mise en place d'une formation appelée Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) permettant à 15 demandeurs d'emploi d'être formés comme assistant de vie aux familles avant d'être embauchés par les associations d'aide à la personne.

Enfin, concernant l'attractivité paysagère et patrimoniale, la mise en valeur et la protection de la Vallée de la Charente favorise, par ces paysages et sa biodiversité, les activités touristiques (baignades, canoé kayak, randonnées, pêche...). A travers des procédures de classement et l'étude de projets locaux, la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la DDT de la Charente veillent au patrimoine environnemental du territoire du Ruffécois qui possède, en totalité ou en partie, des sites naturels "ZNIEFF" et 3 sites Natura 2000 : Plaine de Villefagnan, Plaines de Barbezières à Gourville et la Vallée de la Charente en Amont d'Angoulême. A l'ouest du territoire, les deux sites de plaines font partie des 8 zones à Outarde canepetière (10% des effectifs régionaux de l'espèce) retenues comme majeures pour une désignation en zone de protection spéciale en ex- région Poitou-Charentes.

D.3. STRATEGIE DU DEPARTEMENT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DU RUFFECOIS

Le Département de la Charente est un partenaire essentiel des projets des territoires. Outre sa participation au fonctionnement du CAUE ou encore de l'Agence technique départementale, des dispositifs financiers d'accompagnement des communes et leurs groupements existent dont les contrats en milieu rural.

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Charente a contractualisé avec le pays du Ruffécois un partenariat sous la forme contractuelle. Cette politique a débuté en 1995 et se traduit par la signature d'un contrat cadre sur 3 ans et de programmations annuelles. Aujourd'hui, la **8ème génération de contrats intitulés « contrats de cohésion » couvre la période 2015/2017**. La dotation, en fonctionnement, est de 50.000 € par an et par pays, soit un contrat de 150.000 € pour 3 ans.

Le contrat permet au Département d'accompagner la réalisation d'opérations de fonctionnement jugées prioritaires dans les deux domaines suivants :

- la cohésion sociale : toutes opérations liées à l'emploi, des jeunes en particulier, de l'organisation de forums de mesures favorisant la mobilité…

- la cohésion territoriale : toutes actions ou études portant sur l'ensemble du territoire du pays

Par des conventions annuelles de programmation, le pays propose une répartition de la dotation entre les différents maîtres d'ouvrage (syndicat de pays, CDC, commune et association). Toutefois, le bénéfice de ce contrat exclut pour le PETR l'accès à tout autre dispositif d'intervention du Conseil départemental et pour les autres maîtres d'ouvrage l'inscription des projets au contrat de cohésion s'il n'existe pas de dispositif prévu par le droit commun.

Concernant le pôle d'équilibre territorial et rural du pays Ruffécois, le contrat de cohésion entre le Département et le PETR du Ruffécois portant sur la période 2015-2017 a été conclu le 3 septembre 2015. Sur proposition du PETR du Ruffécois, le Département a retenu pour 2015 et 2016 les opérations suivantes :

Domaine d'intervention	Opérations 2015	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Soutien à la mission locale	Mission locale ARC Charente	1 311 008 €	10 000 €
Cohésion territoriale	Réalisation SCoT (phase PADD)	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	286 000 € (montant global)	22 347 €
	Mise en valeur du patrimoine néolithique	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	16 269 €	6 507 €
	Salon floral et horticole	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	36 900 €	9 200 €
	Formations gestion différenciée des espaces publics	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	4 865 €	1 946 €
TOTAL			1 655 042 €	**50 000 €**

Domaine d'intervention	Opérations 2016	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Participation du Conseil départemental
Cohésion sociale	Soutien à la mission locale	Mission locale ARC Charente	469 278 €	11 000 €
	Guide de la santé	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	5 000 €	3 000 €
Cohésion territoriale	Réalisation SCoT (phase D.O.O.)	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	286 000 € (montant global)	18 000 €
	Recherches archéologiques préalables à la mise en valeur des monuments néolithiques	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	3 400 €	1 700 €
	Salon floral et horticole	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	36 900 €	9 200 €
	Formations gestion différenciée des espaces publics	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	4 000 €	2 000 €
	Accompagnement des communes pour la maîtrise de l'énergie	Pôle d'équilibre territorial et rural du pays du Ruffécois	23 200 €	5 100 €
TOTAL			827 778 €	**50 000 €**

Concernant la contractualisation avec les communautés de communes, depuis 2016, le Département de la Charente propose également la signature de contrats à l'ensemble des communautés de communes. D'une durée de 3 ans, ces **nouveaux contrats** permettent au Département d'accompagner des **opérations d'investissement** jugées essentielles pour l'aménagement ou le développement durable du territoire en s'appuyant sur les priorités définies par l'EPCI bénéficiaire et les politiques du Conseil départemental dans les domaines suivants :

- développement économique ;
- services publics et de proximité ;
- développement sportif, culturel et touristique ;
- mobilité et déplacements.

Ces contrats ont un **caractère exclusif** et deux projets de contrats seront soumis à l'examen de la Commission permanente du Département de la Charente le **5 décembre prochain**. Il s'agit des contrats suivants :

- **CDC Boixe :** Le contrat d'un montant de **109 539 €** sera mobilisé pour l'aménagement du pôle enfance jeunesse de Vars ;
- **CDC Pays d'Aigre :** Le contrat d'un montant de **63 193,50 €** sera mobilisé pour l'extension de la zone d'activités de Villejésus.

Les contrats avec la CDC Val de Charente d'un montant de 172 224 € et la CDC Pays Manslois d'un montant de 138 705 € sont en cours de négociation.

D.4. ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DEPOTS

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du Ruffécois, les dispositifs suivants (une liste indicative des interventions de droit commun de la CDC pouvant être mobilisées figure dans ***l'annexe 4***) :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs ;
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils ;
- Co-financement d'ingénieries.

II. LE PLAN PLURIANNUEL D'ACTIONS

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires tels qu'elles ont été définies dans les enjeux du territoire **(I.B.)**.

Afin d'atteindre ces objectifs présentés dans le projet de territoire (**I.C.**), des actions concrètes et opérationnelles sont proposées. L'Etat approuve les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL,...Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

Les tableaux de synthèse présenté ci-après (2017 & 2018/2020) précisent, par thématique, la liste des actions qui pourraient être engagées sur le territoire. **Les conventions annuelles de financement (la convention 2017 sera établie dans le courant du premier trimestre 2017)**, permettront de définir les actions qui seront retenues durant les quatre années de ce contrat.

VOIR DOCUMENTS A3 CI-APRES

III. LES MODALITÉS DE PILOTAGE ET D'INGÉNIERIE DU CONTRAT

A. LA GOUVERNANCE

Un comité de pilotage est chargé du pilotage du contrat de ruralité.

Il est composé de :

- Monsieur le Préfet de Charente ;
- Monsieur le référent ruralité de la Charente ;
- La présidente et les vice-présidents du PETR ;
- Les présidents et représentants des communautés de communes adhérentes ;
- Les conseillers départementaux du territoire ;
- Les représentants des partenaires du contrat : le président de l'office de tourisme du pays Ruffécois, la directrice régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Charente, le président de la Chambre d'Agriculture de la Charente, la présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente ;
- Les représentants de la société civile impliquée dans le développement du territoire : un représentant des membres privés du GAL, du Comité de Direction de l'OT, du Conseil de Développement, du Comité de Pilotage du CLS et du club d'entreprises Dynamique 16.

Son rôle est d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et il se réunira sur un rythme a minima trimestriel.

B. L'INGENIERIE MOBILISEE

Un comité technique va être constitué à l'échelle du PETR pour préparer les réunions du comité de pilotage. Il va être composé de :

- l'équipe projet locale : la directrice et les services du PETR, les directeurs des communautés de communes, la directrice de l'office de tourisme ;
- l'ingénierie mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi : les services de la Préfecture et de la DDT.

Les autres acteurs mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du contrat pourront être associés en leur qualité d'expert sur les sujets abordés.

L'ingénierie coordinatrice de l'élaboration et du suivi du contrat sera composée de l'équipe du PETR et des services de l'Etat. Cette ingénierie assurera notamment la tenue du tableau de bord du plan d'actions. Le PETR souhaite, au-delà de ses moyens humains actuels, se doter d'un renfort dédié à la mise en oeuvre du contrat. Selon le texte voté en loi de finances 2017, cette modalité de pilotage du contrat sera concertée avec la direction du PETR.

IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un premier bilan du contrat de ruralité sera réalisé en 2018 et un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021, validés par le porteur et les partenaires du contrat.

V. LA DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 1er janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par le porteur et les partenaires du contrat.

VI. LA MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

VII. LES SIGNATAIRES

Contrat établi le 16 décembre 2016 à Saint-Amant de Boixe,

Monsieur le Préfet de la Charente

Pierre NGAHANE

Madame la présidente du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Ruffécois

Isabelle AURICOSTE

Monsieur le Président de la communauté de communes de la Boixe

Jean-Louis STASIAK

Madame la Présidente de la communauté de communes du Pays d'Aigre

Brigitte FOURÉ

Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Manslois

Jean-Pierre DE FALLOIS

Monsieur le Président de la communauté de communes de Val de Charente

Bernard CHARBONNEAU

Monsieur le Président de l'office de tourisme du Pays du Ruffécois

Bernard CHARBONNEAU

Monsieur le Directeur territorial Charente et Charente-Maritime de la caisse des dépôts et consignations, direction régionale Nouvelle Aquitaine

Bruno CHAPTAL DE CHANTELOUP

Monsieur le Président de la chambre
de commerce et d'industrie de la Charente

Daniel BRAUD

P/ Monsieur le Président de la chambre
d'agriculture de la Charente

Xavier DESOUCHE

Madame la Présidente de la chambre
de métiers et de l'artisanat de la Charente

Geneviève RANGÉ